

le premier volume, et encore, ce n'est que le premier volume du rapport.

Si l'on en juge par les actes qu'ont posés les membres du parti libéral, lorsqu'ils étaient au pouvoir, on voit qu'ils se préoccupent beaucoup plus de délais aujourd'hui qu'à cette époque-là. Une question aussi difficile que celle-ci ne peut être réglée en l'espace de quelques semaines. Je ne peux que conclure que le gros de la préoccupation des honorables membres de l'opposition vient du fait que la grève des chemins de fer a été réglée.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, je ne voulais pas interrompre l'honorable député, mais, évidemment, il a fait au sujet de ce que j'ai dit des déclarations qui sont si contraires aux faits que j'ai beaucoup de mal à croire que l'honorable député ait même écouté ce que j'avais à dire.

J'ai dit—et je tiens à le répéter—que la subvention qu'on nous demande de voter se fonde sur l'histoire et résulte de fait, d'une augmentation des tarifs des chemins de fer, qui, d'autre part, a été accordée aux chemins de fer pour compenser une augmentation des salaires en 1958. Je ne pense pas qu'on puisse contredire ces faits nulle part, et le Parlement...

M. Browne (Vancouver-Kingsway): C'est ce que vous dites.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas interrompu l'honorable député; peut-être me laissera-t-il apporter ma rectification. Le présent Parlement a décidé deux fois, et on lui demande maintenant de décider une troisième fois, qu'une partie de cette augmentation des taux du tarif-marchandises en vue de payer les salaires plus élevés soit acquittée par le Trésor du Canada.

Je dis que nous devrions appeler les choses par leur nom. Nous devrions dire la vérité au sujet de ce que nous faisons et non pas prétendre que c'est une chose différente. Si c'est là une attaque contre la main-d'œuvre, eh bien je crains de l'avoir attaquée. Cependant, je rappelle à l'honorable député qu'en décembre dernier, lorsque nous avons voté pour forcer ces hommes à retourner au travail à leur ancien salaire, le parti libéral a protesté parce que nous, de ce côté-ci, nous croyons que ces employés avaient droit à l'augmentation de salaires recommandée par le juge Milvain. Je ne pense pas que l'honorable député puisse embrouiller les intéressés par sa déformation des faits.

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, nous avons entendu des déclarations très intéressantes à propos de la mesure envisagée, surtout celle du député de Vancouver-Est. Certains honorables représentants ont soulevé

des points fort intéressants et l'opposition officielle a eu l'air de se formaliser beaucoup de ce que nous présentions la mesure à l'heure actuelle. Avant de parler du projet de résolution lui-même, je voudrais faire preuve d'équité en rectifiant le compte rendu. J'appellerai l'attention du comité sur des chiffres mentionnés il y a quelques minutes par le député de Bonavista-Twillingate. Il a déclaré que le gouvernement actuel était responsable de l'augmentation des taux du tarif-marchandises et qu'il n'était donc pas, à cet égard, l'ami du peuple canadien.

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai pas dit cela. J'ai simplement dit que les taux étaient augmentés.

L'hon. M. Balcer: Oui, et vous en avez fait grand état. Je voudrais simplement citer à mon tour certains chiffres, que je ne tire pas d'un chapeau comme dans un tour de passe-passe, au sujet des données qu'on a citées. Je crois que si nous nous arrêtons aux divers degrés de rendement des taux du tarif-marchandises, nous aurons une idée plus précise du souci que le gouvernement a du bien-être de nos citoyens, en ce qui concerne ces taux.

Depuis 1945, les taux ont augmenté de 157 p. 100. Des augmentations de 140 p. 100 sont intervenues pendant que mon honorable ami faisait partie du cabinet libéral. Depuis que le gouvernement conservateur est en fonctions—c'est-à-dire les quatre dernières années—la seule augmentation autorisée a été de 10 p. 100, et elle a d'ailleurs été réduite à 8 p. 100 par la suite. Autrement dit, l'augmentation globale de 17½ p. 100 a été, d'abord, rabaisée à 10 p. 100, puis à 8 p. 100. Le gouvernement a aussi gelé toutes les augmentations. Cette ligne de conduite est encore en vigueur. D'après moi, le gouvernement a fait ainsi savoir à la population canadienne ce qu'il pensait du grand fardeau que représentent les prix de transport des marchandises dans les diverses régions du pays. Le gouvernement a sérieusement étudié la question et s'est donné la plus grande peine pour venir en aide aux expéditeurs des diverses régions du pays, qui devaient faire face à ces augmentations des taux du tarif-marchandises.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, le ministre voudrait-il consigner au compte rendu, comme il l'a déjà fait en ce qui concerne le gouvernement précédent, le montant de l'augmentation imposée sous le régime conservateur qui a précédé le gouvernement libéral?

M. Chambers: Pourquoi ne pas remonter à sir John A. Macdonald?

L'hon. M. Pickersgill: Ce serait tout aussi pertinent que ce qu'a fait le ministre.